

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

95-247 DU 6 DECEMBRE 1995

107
// DECRET N° _____/MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV.D9.-
Portant Inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1994 de certains Ins-
pecteurs Principaux des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Douanes en tête :
BOUSSOU DIANGOU (Joseph.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/178 du 21 Août 1959, portant statut commun des
Douanes ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toutes autres
promotions ;
(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/32 du 12 Février 1995 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires ;
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;
(/u le procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement réunie
à Brazzaville, le 20 Avril 1995 ;

// ECRETE :

mmf

Article 1er :- Les Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Douanes) dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1994 pour le 1^{er} échelon de leur grade à deux (2) ans comme suit :

- . BOUSSOU - DIANGOU Joseph Pointe-Noire
- BIKOUA (Maurice DINARD) Brazzaville
- GUELLON-ANDZOUANA (Jean Maximin) Brazzaville
- KIBAMBA Dieudonné Brazzaville
- ONDAI (Pierre) Brazzaville
- OSSENGUE Michel Brazzaville
- NGUIE - DIT - NGUEBALA (Jean) Brazzaville
- NKOKO Thadée Pointe-Noire
- MINGUI (Rosine Lucie Yvette) Brazzaville

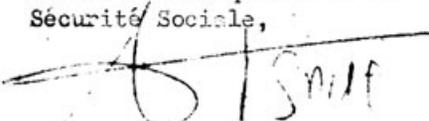
bon à prescrire.

Article 2 :- Le présent décret sera ~~publié au JO~~ publié au JO

Brazzaville, le 6 Décembre 1995

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale,

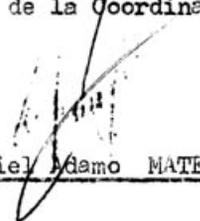

- Professeur Anacleto TSOUMBE.-


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

AMPLIATIONS :

- JORG 1
- DGFP/DGCA 4
- DGB/DGCF 4
- DGD 1
- DGFP/BST 2
- INTERESSES 9
- DOSSIERS 27
- SGG/BC 3.-

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de
l'Economie et des Finances, Chargé du
Budget et de la Coordination des Régies,


- Luc Daniel Ngamo MATETA .-